

Personne morale

Pour les baux d’habitation : organisme visé par le décret n° 2009-1659 du 28 décembre 2009 (FSL, Action Logement, associations...)

☐ oui ☐ non

Banque

☐ oui ☐ non

Entreprise récemment créée

☐ oui ☐ non

Autre :

☐ oui ☐ non

Extrait K-Bis

☐ oui ☐ non

Copie des statuts

☐ oui ☐ non

Si la société cautionnaire est une société étrangère

Certificat d’immatriculation de la société

☐ oui ☐ non

Certificat de coutume

☐ oui ☐ non

